

Portant intégration et nomination Monsieur BOUKA François Serge, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Administratifs de Santé Publique.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

[Signature]

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8.7.79 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté 2007/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret 65/50 du 16.2.65 fixant le statut commun des cadres administratifs de la Santé Publique ;
- (/u le décret 62/136/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des Fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret 63/81/FP-GE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret 67/50/FP-GE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements
- (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif 81/816 du 26.01.81 au décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret 81/817 du 26.01.81 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;
- (/u la lettre 579/MEN.DGELC.DDD du 16.2.83 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

45

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret 65/50 du 16.2.65 susvisé, Monsieur BOUKA François Serge, né le 12 Décembre 1952 à Moubouyou-Kibangou, titulaire du Doctorat de 3ème cycle en Economie de la Santé, obtenu à l'Université Jean Moulin - Lyon III (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Administratifs de Santé Publique et nommé au grade d'administrateur de Santé Publique de 2ème échelon Stagiaire, indice 920.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 29 Juin 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales

- Pierre-Damien BOUSSOUKOU BOUMBO -

- Colonel Louis SYLVAIN GUMA -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances,

- Bernard GUMBO MATSILINA -

- Ithi Osetoumba LEKLUNDZOU -

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- MGTFP/DFP. 3
- D.G.B. 2
- D.C.F. 3
- EST/DFP. 1
- MO.S. 2
- MGSP. 2
- BOSSIER. 3
- INTERESSE. 1
- BOCM/SC. 2